

Master “ Cité et Mobilité ” (CIMO)

Spécialité recherche (2^{ème} année)

Gouvernance et production de l'espace

Le Master CIMO est commun à quatre établissements, représentés chacun par un responsable :

- pour l'Université de Marne-la-Vallée (UMLV) : Francis GODARD, Professeur à l'UMLV
- pour l'Université Paris 8, Institut Français d'Urbanisme (IFU), François ASCHER, P^r à l'IFU
- pour l'Université de Paris 12 Val-de-Marne (UPVM), Jean Pierre ORFEUIL, P^r à l'UPVM
- pour l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), Jean-Marc OFFNER, P^r à l'ENPC

Coordination générale : Francis GODARD

Organisation générale du master

1. Le champ

Ce master englobe les domaines “ classiques ” de l'urbanisme, de l'aménagement et des transports mais ne s'y limite pas. En effet, ces domaines, qui ne constituent pas des disciplines scientifiques, sont des champs de pratiques professionnelles et de recherche en évolution, dont les "frontières" sont remises en cause par le développement des connaissances comme par l'évolution des enjeux sociaux et des métiers sollicités pour en traiter. La redéfinition et le dépassement des frontières "traditionnelles" de l'urbanisme, de l'aménagement et des transports, constitue de fait à la fois un enjeu et une opportunité pour un enseignements de master spécialisé : un enjeu, car il faut que ces enseignements puissent prendre en compte l'évolution de la demande sociale, les progrès des connaissances scientifiques et des techniques, les transformations des métiers et des professionnalités ; une opportunité, car des acteurs nouveaux, publics et privés, locaux et sectoriels ont besoin de connaissances et de professionnels centrés sur l'action territoriale.

<p>“ Gouvernance, modes de vie, transports ” : une thématique porteuse d'enjeux majeurs dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none">- la question du développement durable et la nécessité de concilier croissance économique, équité sociale et protection des patrimoines naturels et culturels,- les transformations des modalités et de l'organisation de l'action collective en liaison avec la production de la ville- la décentralisation et l'émergence de nouvelles instances internationales ou supranationales- le développement des mobilités des personnes, des biens et des informations- la dynamique des nouvelles technologies de communication- les modifications rapides des modes de vie.
--

2. Objectifs

L'objectif de la mention que nous proposons est donc de former par la recherche et à la recherche, des étudiants souhaitant se spécialiser dans le champ de l'analyse urbaine (modes de vie, mobilité, systèmes d'acteurs) et de l'élaboration des instruments pour agir sur les territoires et sur les transports.

Il nous semble en effet qu'une solide formation scientifique et l'expérience de la recherche sont non seulement des passages obligés pour former de jeunes chercheurs, mais qu'elles sont aussi des moyens de formation de plus en plus importants pour des professionnels de haut niveau dont les activités sont peu routinières et qui sont conduits en permanence à problématiser les situations et les enjeux auxquels ils sont confrontés, à inventer des démarches et des solutions, à mobiliser des techniques nouvelles et des compétences variées.

3. Les points d'appui en matière de recherche

Ce projet implique que ce master soit solidement arrimé à des laboratoires et des équipes de recherche. Ceux-ci, au nombre de quatre, constitueront donc les points d'appui principaux de ce master ; ils auront aussi la responsabilité des stages (dans les laboratoires, ou sous la responsabilité des laboratoires dans des entreprises, des institutions et des organismes divers).

Les quatre laboratoires qui constituent les points d'appui du master sont :

- le laboratoire "Théories des mutations urbaines" (IFU- université des Paris 8) et le "Laboratoire de recherches en sciences sociales", localisé à l'Université Paris 12- Val-de-Marne, tous deux composantes de l'UMR AUS. N°7136.
- le laboratoire Techniques Territoires Sociétés (LATTS) (UMR CNRS 8134 - ENPC - Université de Marne-la-Vallée – Université Paris 12),
- le laboratoire Ville, Mobilité, Transports (Université de Marne-la-Vallée – ENPC - INRETS), EA 3582,
- le CRETEIL (Centre de Recherche Espaces transports Environnement Institutions Locales – IUP – Université Paris 12), EA 3482.

Ces 4 laboratoires contribuent à l'encadrement des étudiants inscrits en thèse au sein de l'Ecole Doctorale " Ville et Environnement ", ED 3582. Le CRETEIL contribue en outre à l'encadrement des doctorants de l'école doctorale EGEE

4. Déroulement général

Le master s'organise à partir d'un tronc commun en première année et de trois spécialités à partir de la seconde année :

- **Modes de vie et lieux urbains**
- **Gouvernance et production de l'espace**
- **Transports et mobilités**

La première année du Master est décrite sur le site de l'université de Marne-la-Vallée
<http://www.univ-mlv.fr>

En seconde année, les troisième et quatrième semestres s'organisent sur la base de 3 spécialités. Chacune d'entre elles comportent des enseignements, un stage scientifique et la rédaction d'un mémoire de recherche (présentant soit une mini recherche, soit un projet de thèse détaillé).

On tiendra chaque année un séminaire transversal (environ 3 jours) dont l'organisation sera confiée à un professeur étranger. Ce séminaire sera validé dans l'un ou l'autre module selon le thème traité.

Conditions d'admission

Le master s'adresse à :

- des étudiants ayant obtenu une licence ou un *bachelor* d'une université française ou étrangère,
- des élèves ingénieurs,
- des professionnels ayant une expérience dans le domaine de la ville, de l'aménagement, de l'habitat et des transports après validation des acquis professionnels,
- des étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles.

Pour la première année les étudiants sont admis à la suite d'un examen du dossier par un jury d'admission. Ils doivent avoir suivi soit des études en sciences sociales et en sciences humaines, soit des études d'ingénieur ou d'architecture, auquel cas ils peuvent être accueillis en cours d'étude.

L'orientation en deuxième année est donnée par un jury d'admission. Un programme spécifique d'enseignement peut être proposé en fonction de leur parcours précédent et de leur projet de mémoire de recherche de fin d'année. Dans tous les cas l'admission en seconde année se fera sur la base de la capacité à formuler des questionnements débouchant sur la perspective d'une mini-recherche.

Il est également prévu d'accueillir des professionnels du domaine qui souhaitent se plonger dans un contexte de recherche pendant un an, et éventuellement poursuivre en thèse. Les candidats ayant une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, des transports peuvent obtenir une équivalence de deux semestres et se voir proposer un programme adapté à leur cursus. Pour cela, ils doivent présenter devant un jury d'admission, un mémoire synthétisant leur expérience professionnelle et formulant à partir de celle-ci des questionnements de recherche. Il est conseillé à ces étudiants de prendre contact avec l'équipe pédagogique quelques mois à l'avance afin que celle-ci puisse leur apporter une assistance pédagogique et scientifique.

Validation des enseignements suivis

Les étudiants admis en deuxième année de master (c'est-à-dire qui n'auront que deux semestres à suivre) devront obligatoirement faire le semestre 4 (avec un mémoire de recherche). Mais à la place du semestre 3, ils se verront définir un programme individualisé par l'équipe pédagogique après l'entretien avec le jury. Cela suppose que les étudiants admis directement en deuxième année doivent se présenter devant le jury d'admission avec une esquisse de projet de recherche pour le semestre 4.

Aménagements pour la formation continue

Il est prévu d'accueillir des professionnels du domaine qui souhaitent se plonger dans un contexte de recherche pendant un an, et éventuellement poursuivre en thèse. Les candidats ayant une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, des transports peuvent obtenir une équivalence de deux semestres et se voir proposer un programme adapté à leur cursus. Pour cela, ils doivent présenter devant un jury d'admission, un mémoire synthétisant leur expérience professionnelle et formulant à partir de celle-ci des questionnements de recherche. Il est conseillé à ces étudiants de prendre contact avec l'équipe pédagogique quelques mois à l'avance afin que celle-ci puisse leur apporter une assistance pédagogique et scientifique.

Première année

Tronc commun

Semestre 1. Les disciplines scientifiques et la ville
Semestre 2. Des enjeux urbains à la production d'objets scientifiques

Voir le site www.univ-mlv.fr

Deuxième année

Une spécialité à choisir parmi trois spécialités proposées

Cette brochure porte sur la spécialité
“ Gouvernance et production de l'espace ”

Spécialité : Gouvernance et production de l'espace.

Responsables de la spécialité :

Alain BOURDIN
Qualité : Professeur à l'IFU, université de Paris 8
Tél. : 06 62 25 02 31
Courriel : bourdin@msh-paris.fr
Discipline principale enseignée : sociologie

Jean-Marc OFFNER
Qualité : Professeur à l'ENPC
Tél. : 01 64 15 35 91
Courriel : offner@latts.enpc.fr
Discipline principale enseignée : Aménagement et urbanisme

Objectifs de la formation

Axes prioritaires de la formation

Au cours du vingtième siècle – sous l'influence des transformations sociales ou à partir de mouvements endogènes - les théories et les méthodes de l'action ont connu des bouleversements qui ont donné lieu à une production théorique interdisciplinaire considérable, en même temps qu'à l'invention d'une multitude de dispositifs nouveaux, parfois désignés sous le terme de gouvernance.

Plus récemment les objets qui font la ville ou à partir desquels elle se fait ont également connu de grandes transformations. La dynamique des réseaux ou celle de la mobilité connaissent des ruptures, par exemple avec la montée en puissance du virtuel et le fait que les mobilités s'individualisent de plus en plus.

La ville se caractérise autant comme une structure de services et comme une dynamique économique et sociale que comme un ensemble matériel et stable qu'il s'agirait de faire fonctionner.

Agir dans ce nouveau contexte suppose de mobiliser toutes les ressources élaborées par les théories de l'action et de les développer encore. Cette préoccupation définit les axes prioritaires de la formation.

Compétences visées

Les compétences visées concernent la capacité d'analyser, de théoriser et de développer des connaissances dans une perspective d'opérationnalisation. Elles s'appliquent à quatre domaines :

- Les méthodes d'organisation et de construction de l'action urbaine publique et privées.
- La gestion des compétences et de leur production.
- La problématique des services urbains et de leur développement .
- Celle du développement économique territorial.

Débouchés attendus pour les étudiants :

Enseignement et recherche dans les instituts d'urbanisme (24^{ème} section). Recherche dans les grands organismes publics, les grands bureaux d'étude et certains groupes privés. Activités opérationnelles dans l'aménagement, les grandes opérations urbaines, le développement des réseaux et de services urbains, en contexte européen ou dans des pays du Sud.

Mise en oeuvre de la formation

Le troisième semestre est un semestre de spécialisation.

Sa spécificité est de s'appuyer sur des séminaires impliquant une participation active des étudiants. Cette participation passe par des séances de discussions autour de lectures, par le dialogue avec les auteurs de recherches, par la constitution de dossiers thématiques ...

Les étudiants de cette spécialité (en commun avec ceux inscrits dans les deux autres spécialités) suivront un séminaire de méthode commun incluant :

- Techniques de "lecture", d'écriture, d'enquêtes
- Recueil, traitement et présentation des informations
- Savoir-faire de la recherche (appel d'offres...)
- Elaboration du mémoire

Un séminaire transversal réunira tous les mois l'ensemble des étudiants des 3 spécialités de la mention.

Enseignements de la spécialité

Premier semestre

Les étudiants choisiront 5 UE au choix parmi 6 proposées :

UE. 31 Construction de l'action (4 ECTS)

Responsable : M-P Lefevre.

La recherche urbaine, tout comme les méthodes de management urbain actuellement en vogue se réfèrent largement à un débat théorique sur l'action que l'on retrouve dans d'autres domaines, par exemple celui de l'entreprise. Les relations entre acteurs et la notion même d'acteur, la construction des connaissances pertinentes, les dispositifs de coopération (contrats, conventions etc.), le rapport entre les processus de production et les objets produits sont au centre des préoccupations. L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants avec les grands cadres théoriques qui structurent ces démarches, de leur capacité de les mobiliser dans leurs propres recherches et de se situer dans les débats actuels.

UE.32. Action publique, institutions, territoires, sociétés locales (4 ECTS)

Responsable : Alain Bourdin

Le modèle classique des politiques publiques connaît une renaissance dans certains domaines (environnement), s'effondre dans d'autres (urbanisme) et se transforme, notamment pas la territorialisation, dans d'autres encore (services publics, sécurité routière). D'autres modèles d'action publique se sont considérablement développés, ceux liés à la régulation comme ceux liés au projet. La compréhension de ces évolutions suppose que l'on soit capable d'interroger les contextes de l'action collective, et les dispositifs de coopération mis en œuvre pour la réaliser. On insistera particulièrement sur l'usage qui peut être fait des démarches néo-institutionnalistes, des théories de la gouvernance et des analyses en termes de territoire et de société locale. On en montrera également les limites et les difficultés.

UE.33. L'expertise et ses instruments (4 ECTS)

Responsable : Jean-Marc Offner

Le " point de vue " technique joue un double rôle dans les mécanismes de production de l'espace. Comme représentation du monde, à travers ses méthodes et ses professions, il formate les problèmes et les solutions de l'action collective. Comme ressource argumentaire, il structure les processus de débat et de décision. Afin d'appréhender ces relations du savoir et du pouvoir, le séminaire procède par études de cas : un milieu professionnel, une méthodologie, un projet controversé, un dispositif délibératif.

UE.34. La ville des services et des réseaux (4 ECTS)

Responsables : Olivier Coutard, F.M Poupeau, Sylvie Jaglin

Les réseaux (de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement, de télécommunication...) organisent les territoires et les pratiques urbaines. Leur régulation, dans les pays du Nord comme du Sud, constitue dès lors un enjeu majeur de la planification et de la gestion spatiales d'une part, des politiques sociales d'autre part. Les fournisseurs de service, qui utilisent ces réseaux, deviennent des acteurs urbains puissants. Il s'agit dans ce séminaire d'analyser les interactions entre réseaux, institutions et territoires.

UE.35. Entreprises et territoires (4 ECTS)

Responsable : Gilles Crague

Usager de la ville, l'entreprise bénéficie de toutes les externalités que le milieu urbain peut engendrer. Mais à travers ses décisions de (dé)localisation, sa contribution à la fiscalité locale, l'action de ses représentants auprès des pouvoirs publics,... l'entreprise influe sur le devenir des espaces urbains (et la production des externalités). Le module a pour objectif d'explorer la place de l'entreprise dans les dynamiques urbaines.

UE.36. Villes, techniques, territoires

Responsable : Vincent Guigueno

Le cours a pour objectif d'interroger la construction dans le temps des espaces contemporains, les villes et les territoires, en insistant sur la place occupée par les savoirs, les objets et les systèmes techniques. Il ne s'agit pas de faire une histoire pour l'ingénieur, mais de souligner une dimension technique tour à tour fantasmée ou négligée dans les approches politistes de l'espace.

La carte du savant, la route de l'ingénieur, le département du préfet participent d'un même projet d'invention du territoire national, projet ébauché sous l'ancien Régime, en particulier dans le domaine militaire. Le cours propose un parcours chronologique et thématique qui interrogera ce " paradigme territorial ". On évoquera également l'histoire contemporaine des espaces urbains, en particulier les grandes opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme de la France de l'après-guerre.

Objectif. Apprentissage à partir d'un enseignement en ligne de l'utilisation des principaux logiciels utiles dans le domaine considéré : tableurs et représentations graphiques, cartographie, traitement de données ...

UE.25. Séminaire de méthode pour la préparation du mémoire de S4 (4 ECTS)

Responsables : les responsables de spécialités soit : François ASCHER, Alain BOURDIN, Francis GODARD, Jean LATERRASSE, Jean Marc OFFNER, Michel SAVY.

Objectifs : Au cours de ces séminaires, ils construiront la problématique et proposeront des méthodes d'investigation pour l'enquête qu'ils mèneront au cours du semestre suivant (S4). Une séance sur 3 sera consacrée à la présentation des projets en cours d'élaboration et fera l'objet d'un soutien méthodologique.

Un deuxième atelier de méthode, articulé à l'atelier commun sous forme d'une enquête collective mettant en pratique les enseignements méthodologiques.

Deuxième semestre

Ce semestre est entièrement consacré à la réalisation d'une recherche. Cette recherche, sous la responsabilité d'un enseignant de la formation, est réalisée dans le cadre d'un des laboratoires sur lesquels est adossé ce cursus, ou dans un service d'étude ou de recherche d'une entreprise ou d'une administration (soit 4 mois de stage à plein temps). Cette recherche doit déboucher sur la réalisation d'un mémoire (25 ECTS) apportant la preuve, d'une part, de la capacité de l'étudiant à construire une problématique et, d'autre part, de sa capacité méthodologique à déboucher sur des conclusions claires répondant au problème posé.

Un séminaire de recherche (5 ECTS) permettra aux enseignants et étudiants d'assurer un suivi collectif des travaux en cours